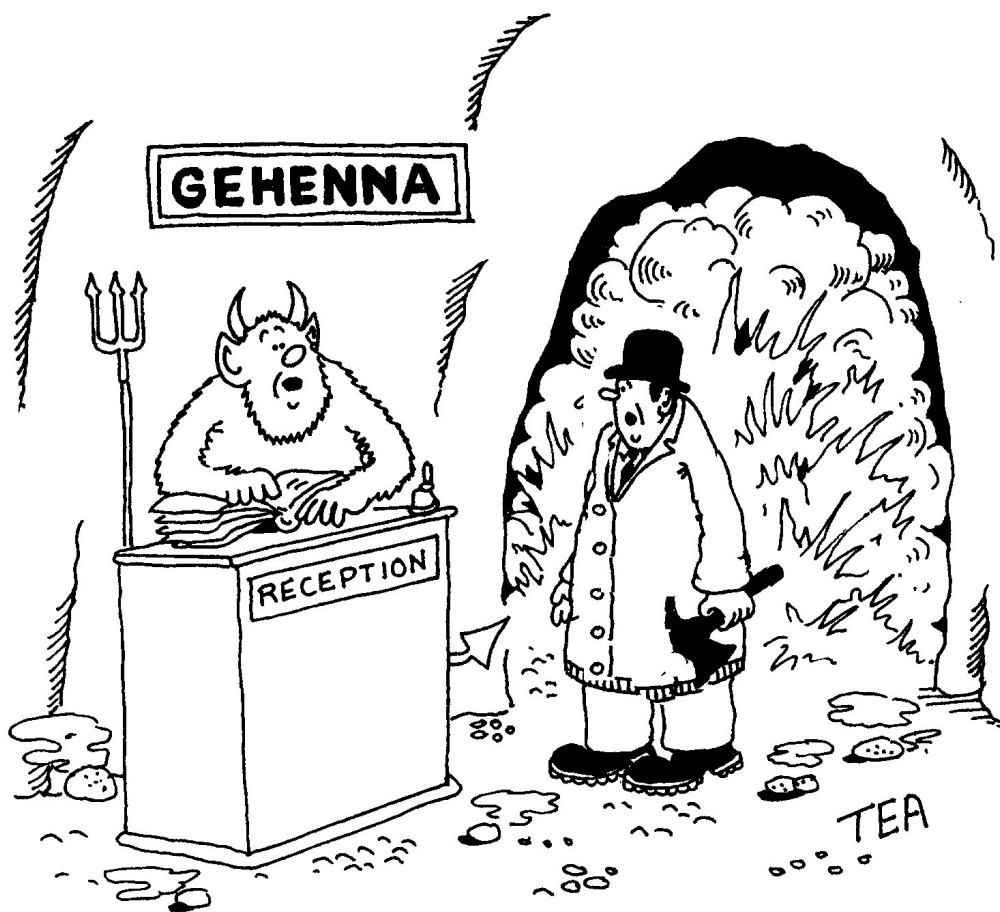


Dans le cadre du Synode sur la synodalité,  
une série de réflexions sur l'autorité dans l'Église,  
réflexions que [John Wijngaards](#) nous invite à poursuivre.

[1- L'autorité? Oui mais...](#) [2 – Le pouvoir d'annoncer le royaume de Dieu](#) [3 – Le pouvoir des clés](#) [4 – Le pouvoir de lier ou de délier](#) [5 – Le pouvoir de pardonner les péchés](#) [6 – Le pouvoir de sauver des vies](#) [7 – Le pouvoir de chasser les démons intérieurs](#) [8 – Le pouvoir de libération](#) [9 – Pas de domination masculine](#) [10 – L'autorité des enseignants](#) [11 – L'autorité des prophètes](#) [12 – L'autorité spirituelle latente partagée par tous](#)

### 13 - L'autorité de la communauté

*« Si ton frère vient à pécher, va le trouver et fais-lui tes reproches seul à seul. S'il t'écoute, tu auras gagné ton frère. S'il ne t'écoute pas, prends encore avec toi une ou deux personnes pour que toute affaire soit décidée sur la parole de deux ou trois témoins. S'il refuse de les écouter, dis-le à l'Église, et s'il refuse d'écouter même l'Église, qu'il soit pour toi comme le païen et le collecteur d'impôts » (Matthieu 18, 15-17)\_TOB*



« Pourquoi êtes-vous ici? » - « J'ai forcé l'entrée de l'église pour assister à la messe. »

Je me souviens comme si c'était hier du conflit qui s'est vécu dans le village catholique de Huissen aux Pays-Bas au début des années 1950. J'approchais de la fin de mes études secondaires.

Il y avait deux églises catholiques dans le village. L'une était la grande chapelle d'un monastère dominicain, fondé en 1858, qui avait servi à l'origine de siège paroissial à la communauté catholique. L'autre, la nouvelle église diocésaine que l'archevêque d'Utrecht avait créée pour prendre en charge la paroisse, était desservie par le clergé diocésain.

Le problème était que la majorité des catholiques préféraient assister à la messe dans l'église dominicaine. Ils y étaient habitués. Ils appréciaient également les chants de la chorale, les homélies et les services pastoraux qui y étaient offerts. Ainsi, alors que la chapelle dominicaine était remplie à ras bord tous les dimanches, les offices dans l'église diocésaine étaient peu fréquentés. Le clergé séculier se plaignit à l'archevêque.

Le futur cardinal Alfrink, qui n'était alors que l'évêque coadjuteur de l'archidiocèse d'Utrecht, prit les choses en main. Sans consulter les laïcs, il décida que la chapelle dominicaine devait être fermée le dimanche. Lorsque le prieur déclara qu'il ne pouvait pas empêcher les gens de franchir les portes de l'église, Alfrink ordonna que ces portes soient barrées avec des cadenas.

La population locale était furieuse. Le dimanche 6 janvier 1952, une foule immense, comptant jusqu'à un millier de personnes, prit d'assaut la chapelle dominicaine. Certains avaient pris les devants. Armés de haches, ils coupèrent les cadenas et se frayèrent un chemin jusqu'à l'intérieur de l'église. Ils ont assisté à la messe dans ce qu'ils considéraient comme leur propre lieu. Rappelons qu'aux Pays-Bas, la construction des églises a toujours été financée par les contributions généreuses de la communauté locale.

L'affaire n'a été résolue que trois ans plus tard grâce à un compromis. La chapelle fut fermée, mais la paroisse locale fut confiée aux Dominicains.

### **Les décisions prises par la communauté**

Dans le monde hellénistique de l'époque de Jésus, l'*ekklesia*, c'est-à-dire la communauté locale, jouait un rôle important. Les dirigeants des villes devaient discuter de leur politique avec l'*ekklesia* de la ville, une assemblée à laquelle tous les citoyens libres pouvaient participer. L'*ekklesia* prenait les décisions.

L'Église primitive a suivi ce modèle. Avant de choisir et d'ordonner les sept diacres, les apôtres « convoquèrent alors l'assemblée plénière des disciples » et expliquèrent leur plan. Les décisions furent prises par l'« assemblée », l'ensemble de la communauté, bien que l'imposition des mains ait été effectuée par les apôtres (Actes 6, 2-6). Inspiré par une vision, Pierre a admis le païen Corneille au baptême, mais il dut se justifier devant l'assemblée (Ac 11, 1-18). C'est l'assemblée d'Antioche qui envoiya Paul et Barnabé en mission (Actes 13, 1-3) et qui reçut leur premier rapport (Actes 14, 26-27).

Si nous gardons ce contexte à l'esprit, nous comprendrons la signification des deux passages de Matthieu dans lequel le mot « communauté » (*ekklesia*) apparaît. Il est certain que Jésus n'a pas utilisé le terme grec *ekklesia*. Et ce, pour deux raisons : Jésus parlait l'araméen et l'*ekklesia*, l'assemblée de l'église, était une réalité qui n'est apparue qu'à la Pentecôte (Actes 2, 44-47). La communauté n'a probablement été appelée *ekklesia* que plus tard, sous l'influence de convertis de langue grecque. Jésus a probablement utilisé le terme araméen *qahal*.

Rappelons également que les évangélistes attribuent parfois à Jésus des phrases qui n'ont pu être prononcées que plus tard.

- Luc fait dire à Jésus que nous devons nous charger de notre croix « chaque jour » lorsque nous le suivons (Luc 9, 23). C'est ce que Luc, sous l'inspiration [de l'Esprit], a compris que Jésus voulait dire. Du vivant de Jésus, l'ajout de « chaque jour » aurait été inintelligible pour son auditoire. En effet, la prise de la croix était un événement final menant à la crucifixion (cf. Marc 8, 34).
- L'évangéliste Marc dit que Jésus promet une récompense spéciale pour avoir donné une verre d'eau à ceux « qui appartiennent au Christ » (Marc 9, 41). Mais nous savons que c'est plus de douze ans plus tard, à Antioche, que les disciples ont porté pour la première fois le nom de chrétiens [à la suite du Christ] (Ac 11, 26). La substance de l'enseignement de Jésus a été conservée, mais la terminologie a été actualisée.

Nous pouvons donc être sûrs que Matthieu (18, 15-17) reflète la pensée de Jésus, même si certaines expressions peuvent refléter l'usage de l'Église primitive.

### **Le rôle de la communauté pour Jésus**

Le cas traité en Matthieu (18, 15-17) est instructif. Jésus parle d'une querelle entre deux disciples et présuppose que l'autre personne est fautive. Ailleurs, Jésus avait déjà insisté sur le fait qu'une querelle devait être réglée avant d'offrir un sacrifice : « Va d'abord te réconcilier avec ton frère » (Matthieu 5, 24). Ici, des suggestions plus détaillées sont données : si un effort personnel de réconciliation s'avère infructueux, il faudra faire appel à l'aide d'autres personnes. En dernier ressort, il faut porter l'affaire devant la communauté qui fera autorité (Matthieu 18, 17). Remarquez que c'est toute l'assemblée, et non un ou deux anciens, qui a le dernier mot : « et s'il refuse d'écouter même l'Église, qu'il soit pour toi comme le païen et le collecteur d'impôts » (Matthieu 18, 17). Certes, le ministre du Christ a une fonction particulière au sein de la communauté, mais c'est l'ensemble de la communauté qui doit prendre la décision selon la directive de Jésus.

Le Christ est présent à nous de plus d'une manière. Il vient à nous en la personne de son ministre. « Qui vous accueille m'accueille moi-même » (Matthieu 10, 40). Mais le Christ se rend également présent à nous à travers la communauté des croyants.

- « Car, là où deux ou trois se trouvent réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux. » (Matthieu 18, 20).
- Le Christ est présent dans la communauté par sa prière commune : « Je vous le déclare encore, si deux d'entre vous, sur la terre, se mettent d'accord pour demander quoi que ce soit » (Matthieu 18 19).
- Il est présent par le lien de l'unité : « que tous soient un [...] afin que le monde croie que tu m'as envoyé » (Jean 17, 21).
- Le Christ est présent dans les décisions prises par toute la communauté en tant que groupe : « Tout ce que vous (au pluriel!) lierez sur la terre sera lié au ciel » (Matthieu 18, 18).

Le Christ rayonne à travers la communauté en tant que prêtre, prophète et roi. Toute la communauté y participe.

## Questions

- La fidélité à l'enseignement du Christ exige que les deux aspects de l'Église soient maintenus intacts : l'autorité des ministres et l'autorité de la communauté. Une assemblée sans ministre du Christ, comme un concile sans pape ou un diocèse sans évêque, ne peut pas être une communauté du Christ. Mais le ministre peut-il remplacer la communauté? Le pape peut-il annuler le concile? Un évêque peut-il ignorer les fidèles de son diocèse?
- L'accent mis par le concile Vatican II sur la collégialité des évêques, sur les conférences épiscopales et sur la nécessité des conseils de pastorale n'a-t-il pas été largement ignoré? Le pape Paul VI n'a-t-il pas émasculé l'autorité des conseils de pastorale en inscrivant dans le droit ecclésiastique que leurs décisions ne sont que consultatives et non décisionnelles?

*Texte : John Wijngaards; caricatures : Tom Adcock*

*Le 28 mars 2023*

Publié en collaboration avec le Wijngaards Institute for Catholic Research [WICR] [Institut de recherche catholique Wijngaards]

© the Wijngaards Institute for Catholic Research

Traduction réalisée par Pauline Jacob et Michel Goudreau à partir de la version gratuite du traducteur DeepL.